© Drogues Info Service - 2 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

CBD et depistage

Par Profil supprimé Postée le 19/12/2020 22:25

> Bonjour, il y a quelque mois de cela j'ai été arrêté par la gendarmerie lors d'un contrôle routier car positif au cannabis et en possession de plusieurs grammes de fleurs de CBD. Les fleurs de CBD provenant de Justbob.fr avec un taux de THC annoncé a moins de 0.2%. Cependant les fleurs ont réagit positivement lors du test d'identification de THC (censé détecté a partir de 0.2% selon l'agent). Ayant trouvé depuis certains produits garantis sans THC sur le net (crumble/hash synthétique/cristaux) j'ai décidé de tester ceux ci grâce a un test d'identification de marque Narcocheck trouvé sur le net (pas le même que la police). Quelle ne fût pas ma surprise lorsque tout les produits garantis sans THC ont tous été détecté positif, y compris du e-liquide avec 10mg/ml de CBD toujours sans THC, j'ai testé d'autres plantes pour comparer (tabac/lavande/camomille) et ceux ci sont bien négatif. Les molécules de THC et de CBD étant très semblable (formule identique C21 H30 O2 et structure moléculaire très semblable), est-il possible que ces tests d'identification du THC réagissent également en présence de CBD ? Voire de certains terpenes de cannabis ? Est-il également possible d'être positif a un dépistage salivaire/urinaire en consommant des produits a base de CBD (sans THC bien entendu) ? J'en viens a me demander si les tests d'identification de la police n'aurait pas également ce même fonctionnement (ce qui veux dire que ma condamnation pour possession n'aurait pas lieu d'être...). Pourriez vous éclairer ma lanterne a ce sujet ? Et connaissez vous également un site ou se procurer des tests salivaire et tests d'identification du THC fiable ? Le site ou j'ai commandé est testdrogue.fr. Merci et bonne journée.

Mise en ligne le 22/12/2020

Bonjour,

Comme vous le comprendrez, nous le souhaitons, nous actualisons nos connaissances au fur et à mesure des études validées qui nous parviennent. Voici donc les éléments de réponse que nous pouvons vous fournir à ce jour sur les questions que vous nous adressez.

D'après les informations dont nous disposons, les tests de dépistage réagissent au THC. Votre positivité lors de ce contrôle routier semble par conséquent liée à la présence de THC des fleurs de CBD consommées (même à moins de 0.2% de THC) et c'est à ce titre que vous avez été considéré en infraction.

S'agissant de la réactivité des produits sans THC que vous avez testés, une hypothèse que nous pouvons émettre, toujours d'après nos éléments actuels de connaissance, est que ces produits contenaient finalement du THC et ce malgrè leur "garantie" sans THC, argument de vente possible des distributeurs.

Enfin, concernant les multiples tests disponibles à la vente, nous n'avons pas d'élements sur leur fiabilité. Pour plus de certitudes, il est possible de se tourner vers les tests toxicologiques pratiqués en laboratoire.

N'hésitez pas bien entendu à revenir vers nous au besoin. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat via notre site drogues info service.

Cordialement.